Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Dompierre
2 rue de l'école - 60420 Dompierre
Téléphone : 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62
Mail : mairie.dompierre60@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022.

Séance du Mercredi 06 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : mercredi 30 mars 2022.

Présents : *Mmes Patricia CHABANCE, Véronique GRIGNON-PONCE, Mrs Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE*

Absent(s) excusé(s) : *Mme Julie Duwez, Mr Nicolas LE ROUX*

Mr Stéphane GORISSEN ayant donné procuration à Mr Bertrand DELACROIX

Absent(s) : *Mr Morgan DEVIL*

Secrétaire de séance : *Mrs Bertrand DELACROIX et Mohsen ZINELABIDINE ;*

Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 26 janvier 2022
Ajout de **l' Objet :N° d'ordre de séance 6** : Adhésion de la commune d'Angicourt au Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise (SEZEO)
Objet : N° d'ordre de séance 2 : Approbation du compte de gestion 2021
Objet : N° d'ordre de séance 3 : Présentation et vote du compte administratif 2021
Objet : N° d'ordre de séance 4 : Vote des taux d'imposition 2022
Objet : N° d'ordre de séance 5 : Vote du budget primitif 2022
Objet : N° d'ordre de séance 7 : Point sur les manifestations 2022
Objet : N° d'ordre de séance 8 : Communications du Maire et des Adjoints
Objet : N° d'ordre de séance 9 : Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance Mr Mohsen Zinélabidine demande à prendre la parole afin d'exprimer son immense déception concernant l'irresponsabilité et le manque de respect face au conseil municipal et aux habitants des élus absents ce jour. En effet, il déplore qu'en ce jour de vote du budget et donc pour l'orientation de la collectivité sur les projets 2022 que ces élus ne soient pas présents.

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 26 janvier 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Approbation du compte de gestion

Madame la maire, présente au conseil municipal le compte de gestion, celui-ci est dressé par la trésorerie.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

Ils laissent apparaître les résultats suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	50 004.37 €	213 061.43 €	263 065.80 €
DEPENSES	178 334.70 €	158 101.27 €	336 435.97 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-128 330.33 €	+ 54 960.16 €	-73 370.17 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Présentation et vote du compte administratif 2021

Madame la maire rappelle qu'elle ne peut pas assister à ce vote et quitte la salle avant de donner la présidence au doyen de l'assemblée

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'élu le plus âgé, soit Mr Mohsen Zinélabidine ,désigné Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Véronique Grignon-Ponce, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement
  Dépenses : 158 101.27 €
  Recettes : 213 061.43 €

  Excédent de fonctionnement : 54 960.16 €

- Section d'investissement
  Dépenses : 178 334.70 €
  Recettes : 50 004.37 €

  Déficit d'investissement : 128 330.33 €

  Résultat de clôture : -73 370.17

Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme la maire reprend la présidence et remercie les élus de leur confiance.

Après avoir entendu le Compte Administratif 2021, voté

Considérant et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021, le conseil municipal ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé : 144 579.36€

Ligne 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 71 114.46€

Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 144 579.36 €

Compte 1068 Excédent de fonctionnement virement investissement : 71 114.46€

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	158 101.27 €	213 061.43 €	178 334.70 €	50 004.37 €	336 435.97 €	263 065.80 €
Op. de l'exercice 2021		160 733.66 €		57 215.87 €	- €	217 949.53 €
Totaux	158 101.27 €	373 795.09 €	178 334.70 €	107 220.24 €	336 435.97 €	481 015.33 €
Résultat de clôture (=CA)		215 693.82 €	71 114.46 €			144 579.36 €

RF002 DU CA DI001 DU CA

Besoin de financement sur réalisé	71 114.46 €	repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2022
Excédent de financement sur réalisé		repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2022
Restes à réaliser	- €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22
Besoin de financement des restes à réaliser	- €	s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.
Excédent de financement des restes à réaliser	- €	diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé
Besoin total de financement	71 114.46 €	doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement
Excédent total de financement		pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	71 114.46 €	au compte 1068 Investissement BP 2022, avec émission d'un titre de recette
	144 579.36 €	à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2022

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Vote des taux d'imposition 2022.

Madame la maire explique que le budget communal est très fragile en raison des emprunts qui pèsent depuis 2013, que la trésorerie nous exulte à ne pas faire de dépenses excessives et que la hausse des impôts pourrait apporter un peu plus à la collectivité qui n'a pas de rentrées financières. Cependant, l'inflation et les hausses constantes sur la population ne peut être amplifier par une hausse des taux d'impositions communaux alors que l'état, la communauté de communes ont déjà appliqué une hausse. Elle soumet donc au conseil municipal un avis défavorable à une hausse des taux communaux et donc au maintien du taux actuel .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 212-9, L 2312-1 & suivants, L 2331-3 & suivants,
Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B & 1636B septies,
Vu les Lois des Finances annuelles,
Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux notamment :

- *Les limites de chacun d'après la Loi du 10 janvier 1980,*
- *Les taux applicables de l'année dernière et le produit attendu cette année,*
- *Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales supplémentaires, il propose de procéder à une augmentation des taux cette année,*

Cependant, Madame la Maire ainsi que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux communaux car l'Etat s'est déjà chargé de le

faire et de fixer les taux d'imposition des Taxes Directes Locales communales pour l'année 2022 comme suit :

Ressources fiscales	*Base d'imposition*	*Taux*	*Produit*
Taxe foncière (bâti)	*115 700*	*48.14*	*55 698*
Taxe foncière (non bâti)	*17 100*	*51.06*	*8 731*
		TOTAL	***64 429***

64 429 + Autres taxes (712€) + Allocations compensatrices et DCRTP (1194€) = 66 335€

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Vote du budget primitif 2022

Madame la Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2021. Elle remercie le conseil municipal de sa confiance et fait remarquer que le budget communal reste positif et permet d'entrevoir des projets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Vote et Adopte le Budget primitif 2022 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	270 417.36€	270 417.36€
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	173 715.82€	173 715.82€

Projets inscrits en dépense d'investissement en espérant l'obtention des subventions correspondantes prévues dans le plan de relance de l'Etat :

- L'achat de logiciels pour la nouvelle comptabilité et l'urbanisme ainsi qu'un nouvel ordinateur portable
- La réparation des chaussées, rue de l'école et rue Mazurelle
- Le curage du fossé en amont des 3 doms, et un aménagement piéton rue de l'église
- Le remplacement d'éclairage dans l'église ainsi que la réparation des vitres
- La réalisation d'une plateforme et d'un parcours sportif aménagé (vélo et agrès sportifs pour tous, enfants, seniors et personnes à mobilité réduite) autour d'un city stade

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022.

Après examen des bilans financiers des associations reçus à la date de ce jour, madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes pour l'année 2022 :

	Voté pour 2022
Les ainés des huit clochers	200.00 €
UNCAFN	50.00 €
Les Diablotins des 8 Villages	250.00 €
Juin 1918 Mémoire des Chars	200.00 €
Bouge ton Ferrières	100.00 €
Dompierre de France	50.00 €
Envol	50.00 €
Total :	**900.00 €**

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Délibération concernant l'adhésion de la commune d'Angicourt au SEZEO.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre approuvant les statuts du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise (SEZEO),

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la délibération du 13 octobre 2021 par laquelle la commune d'Angicourt sollicite son adhésion au SEZEO pour les compétences obligatoires qu'il exerce (Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification),

Vu la délibération du SEZEO du 28 octobre 2021 rendant un avis favorable à la demande d'Angicourt, Considérant que la commune d'Angicourt est desservie par SICAE-OISE, et que cette commune n'adhère à aucun syndicat pour les compétences sus-visées,

Considérant que l'ensemble des communes membres doit être consulté pour rendre un avis sur cette demande d'adhésion dans un délai de 3 mois,

Considérant que l'accord des communes devra être exprimé par au moins :
- *2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population du SEZEO*
- *OU la moitié des communes représentant les 2/3 de la population*

Et qu'à l'issue de cette procédure, Madame la Préfète pourra prendre un arrêté afin d'étendre le périmètre du SEZEO par adjonction de la commune d'Angicourt,

Madame le Maire propose d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Angicourt.

Madame la Maire précise que conformément à l'article 6 des statuts du SEZEO la commune d'Angicourt sera rattachée au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte et que ce rattachement ne modifie pas le nombre de représentants de ce secteur au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Angicourt et son rattachement au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte,

PREND NOTE de la procédure prévue par l'article L5211-18 du CGCT exposée par Madame la Maire,

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Point sur les manifestations

Avril :

- Concernant la chasse aux œufs , le conseil municipal décide de laisser cette manifestation à l'initiative des associations présentes sur la commune.

- Les élections présidentielles sont prévues le 10 et le 24 avril,

Madame la maire explique que cette année les informations concernant les élections ont été très tardives, que la liste électorale est difficilement stable et peut être modifiée jusqu'au matin des élections, la liste d'émargement ne pourra pas toujours être en adéquation avec les cartes électorales imprimées suffisamment tôt pour éviter un travail trop conséquent au dernier moment. La liste d'émargement sera récupérée le 20 avril à Estrées st Denis par notre secrétaire de mairie.

Concernant les élections législatives de juin, aucune information n'est encore parvenue concernant les horaires d'ouverture du bureau mais on peut espérer que la fermeture se fera à 18h00.
Madame la maire remet le tableau du bureau de vote qui a été modifié régulièrement depuis les jours précédents et remercie les élus et bénévoles qui se sont portés volontaires.

Mai : le 8 mai : un dépôt de gerbe au monument aux morts est prévu comme l'année précédente, avec comme contrainte l'installation des brocanteurs. Il sera donc prévu le samedi 7 mai l'après-midi ou en soirée.

Madame la maire, remercie les personnes qui ont bien voulu se charger de l'organisation matérielle de la brocante alors que la mairie s'occupe de tout ce qui est administratif. Les bénévoles ont distribué les flyers, ont réalisé et installé des panneaux dans plusieurs secteurs, et prennent les inscriptions.

L'Association des Diablotins des 8 villages a accepté de tenir la buvette et restauration dont les bénéfices profiteront aux activités des enfants de l'école des 8 villages.

Madame la maire rappelle qu'elle a obtenu un barnum emprunté à la CCPP, et demande à Mr Le Roux de rapporter le réfrigérateur de la mairie qu'il a bien voulu stocker chez lui pour le laisser à la disposition de l'association le jour de la brocante.
Un wc en location sera positionné sur le terrain du château qui servira aussi de parking pour les brocanteurs.

Juin : les 12 et le 19 juin lors des élections législatives, madame la maire remercie les élus qui accepteront de se positionner sur le tableau du bureau de vote.

Juillet :
Madame la maire, rappelle que la cérémonie du 14 Juillet se fera comme à son habitude, avec un dépôt de gerbe vers 11h00 (à préciser) .
Un contact avec le traiteur a été pris afin d'envisager un repas du type, poulet, frites, hamburger….
Madame la maire demande aux élus leurs propositions pour la fête du 14 juillet, quelles animations souhaiteraient-ils voir ? Auprès de quels organismes, associations se sont -ils renseignés pour organiser la fête municipale ?.
De son côté elle réfléchit à une journée d'activité sportive, jeux picards, chasse aux trésors, jeu de la quille, pêche aux canards …. avec remise de prix.
Mr Zinélabidine a pris contact auprès d'un artificier. L'absence des élus ne permet pas d'envisager des animations à grande échelle sachant que sur la commune de Ferrières, la communauté de communes prévoit un festival sur plusieurs jours , les 14, 15, 16 et 17 juillet

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Communications du maire et des adjoints
Madame la maire informe le conseil municipal que les ainés les remercient pour le repas offert qui n'a reçu que des éloges et qu'elle a participé personnellement en offrant à chacun une demi bouteille de vin (rouge ou rosé) à hauteur de plus de 400.00€ pour les 68 ainés de 60 ans et plus.

Madame la maire tient aussi à remercier les bénévoles qui ont fait des travaux d'entretien paysager, des plantations dans le village en l'absence de notre agent technique.
Mr Delacroix précise que les travaux d'entretien de la commune seront faits par une société qu'il a contacté afin que le village soit propre pour la brocante.

Madame la maire explique aussi qu'elle est rassurée car un habitant lui a donné un trousseau de clefs retrouvé dans sa propriété et qu'il s'avère que c'est celui de la collectivité, perdu par notre agent technique.

Madame la maire donne information sur la prochaine déviation prévue sur la commune de Crèvecoeur le Petit, et espère que les installations et aménagements communaux ne seront pas détériorés lors de passage de véhicules plus conséquents.

Madame la maire rappelle que le ramassage des déchets verts reprendra le 04 avril 2022 et ce jusqu'en octobre sans interruption, que les sacs pour les habitants sont disponibles en mairie.

Madame la maire explique qu'elle s'est rendue en formation avec la secrétaire afin de mettre en place les nouvelles procédures relatives à l'urbanisme. D'autres stages seront nécessaires car les tâches administratives ne cessent d'augmenter et de se complexifier.

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Questions diverses

Aucunes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire lève la séance à 21h30.

La Maire,

Véronique GRIGNON-PONCE

Signature des Membres du Conseil Municipal

Patricia CHABANCE *Présente*	*Bertrand DELACROIX* *Présent*	*Morgan DEVIL* *Absent*	*Julie DUWEZ* *Absente*
Nicolas LE ROUX *Absent*	*Stéphane GORISSEN* *Absent ayant donné procuration à Mr Delacroix Bertrand*	*Véronique GRIGNON-PONCE* *Présente*	*Mohsen ZINELABIDINE* *Présent*